

## **Décret du 07/05/12 complétant la liste des tunnels de plus de 500 mètres du réseau routier transeuropéen**

(JO n° 109 du 10 mai 2012)

---

NOR : TRAT1208641D

Par décret en date du 7 mai 2012, la liste des tunnels de plus de 500 mètres du réseau routier transeuropéen figurant à l'article R. 118-4-1 du code de la voirie routière est complétée par les tunnels suivants :

« Tunnel de la Borne romaine ; sur l'autoroute A 8, département des Alpes-Maritimes ;  
Tranchée couverte de Montolivet/Bois-Luzy ; sur l'autoroute A 507, département des Bouches-du-Rhône ;  
Tranchée couverte de la Parette ; sur l'autoroute A 507, département des Bouches-du-Rhône ;  
Tranchée couverte de Saint-Barnabé ; sur l'autoroute A 507, département des Bouches-du-Rhône ;  
Tranchée couverte de la Fourragère ; sur l'autoroute A 507, département des Bouches-du-Rhône ;  
Tranchée couverte de Sainte-Marthe ; sur l'autoroute A 507, département des Bouches-du-Rhône ;  
Tunnel de Talant ; sur la liaison intercommunale nord-ouest de Dijon, département de la Côte-d'Or ;  
Tunnel de Violay ; sur l'autoroute A 89, département de la Loire ;  
Tunnel de la Bussière ; sur l'autoroute A 89, département du Rhône ;  
Tunnel de Chalosset ; sur l'autoroute A 89, département du Rhône ;  
Tunnel des Bruyères ; sur l'autoroute A 45, département de la Loire ;  
Tunnel de Lavoué ; sur l'autoroute A 45, département de la Loire ;  
Tunnel du Crêt Até ; sur l'autoroute A 45, département de la Loire ;  
Tunnel de la Mouille ; sur l'autoroute A 45, département du Rhône. »

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/decret-070512-completant-liste-tunnels-plus-500-metres-reseau-routier-transeuropeen>